RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAL-D'OISE

LUZARCHES

2025 /

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2025 48
En date du 24 avril 2025

Objet : Fixation d'un droit d'occupation du domaine public – Maison de production « WINK STUDIO » – tournage d'un spot publicitaire le 29 avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la demande de la maison de production « WINK STUDIO » relative à des prises de vues et d'enregistrements pour les besoins d'un spot publicitaire le mardi 29 avril 2025.

Considérant que le tournage est prévu en extérieur et aux abords immédiats de l'agence Groupama, place de l'Ange à Luzarches

Considérant que le tournage de spots publicitaires est source de valorisation et de dynamisme du territoire communal.

Considérant qu'il y a lieu de fixer avec la maison de production « WINK STUDIO » les conditions de mise à disposition du domaine public communal et de fixer un forfait pour l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1er : **De signer** avec la maison de production « WINK STUDIO », sise 39 rue Gambetta à Suresnes (92150), n° de SIREN : 528 449 242, la convention d'occupation temporaire du domaine public et d'autorisation de tournage pour le mardi 29 avril 2025.

Article 2 : **De fixer** un forfait pour l'occupation du domaine public à l'occasion de ce tournage à hauteur à 2 500,00 €

Article 3 : **De dire** que cette recette sera encaissée par la régie de recettes RM produits divers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAL-D'OISE

LUZARCHES

2025 /

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr .

MAIRIE DE LUZARCHES (VAL d'OISE)

Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :
Date de transmission au représentant de l'Etat :
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication :